



Resiliation d'un mandat de vente exclusif avant les 3 mois irrévocables

Par **cam jean**, le 14/02/2017 à 15:20

Bonjour j'ai signé un mandat de vente exclusif avec une agence le 24 janvier 2017. après réflexion je ne souhaite plus vendre . Puis je résilier mon mandat avant les 3 mois irrévocables par lettre recommandée avec accusé de réception?

Dans cette lettre dois je spécifier que je ne veux plus vendre? et puis je noter un article juridique ou autre pour justifier ma demande?

Est ce que je suis tenue de donner les 15jours de préavis à l'agence ou ma demande prend effet à réception du recommandé?

d'avance merci pour vos réponses

Par **cam jean**, le 14/02/2017 à 17:00

si je suis de nouveau face a des soucis financiers dans les mois à venir pourrais je de nouveau décider de le vendre soit par mes propres moyens soit par agence ou suis je tenu a un délai légal de vente par rapport a ma résiliation de contrat pour cause de souhait de ne plus vendre